



Saint-Antoine-sur-Richelieu

OFFRE D'EMPLOI

Contremaître – Service des travaux publics – 2^e publication Permanent à temps plein

Située dans la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu, à 30 minutes des régions de Beloeil, Sorel-Tracy et à 10 minutes de Contrecoeur, la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu recherche actuellement une personne afin de compléter son équipe dynamique.

Sommaire du poste :

Relevant du directeur général, le contremaître coordonne, répartit, supervise et contrôle les ressources et le travail de quelques employés attitrés à entretenir et à réparer les infrastructures municipales et les bâtiments.

Il planifie, organise et distribue le travail aux employés, s'assure du respect des règlements municipaux, des normes de santé et de sécurité au travail et de toute autre loi régissant son secteur d'activité.

Principales tâches :

- Coordonne, répartit et supervise les ressources reliées aux différents travaux d'entretien et de réparation des réseaux routiers, du déneigement, de la signalisation, des espaces publics et des parcs;
- Coordonne, répartit et supervise les ressources reliées à la réalisation des travaux d'entretien et d'amélioration, des réseaux d'aqueduc et d'égout en respectant les délais prescrits, les méthodes de travail établies, les plans, les devis et les normes en vigueur;
- Voit à la vérification du niveau de détérioration et d'usure des infrastructures, évalue la nature des travaux d'entretien et de réparation à effectuer et soumet ses recommandations à son supérieur;
- Participe à l'élaboration et assure le suivi des programmes d'entretien préventif des réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi que du réseau routier et supervise leur mise en œuvre;
- Répond aux demandes des citoyens, effectue un suivi des plaintes et des requêtes formulées en rapport avec les activités sous sa responsabilité et soumet ses recommandations à son supérieur;
- Participe à la préparation annuelle du budget et au suivi budgétaire en cours d'année;
- Répond aux appels d'urgence selon la politique établie et s'assure de la présence du personnel nécessaire;
- Prépare les demandes d'aide financière en lien avec son champ d'activité;
- Toute autre tâche ou responsabilité connexe que la municipalité jugera être de ses compétences et habilités.

Qualifications et exigences :

- Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en génie civil ou dans une discipline appropriée ou une combinaison d'études et d'expérience jugées équivalentes;
- Détenir une attestation d'études collégiales (AEC) dans le programme «Contremaître en infrastructures urbaines» est un atout;
- Posséder une expérience minimale de cinq (5) ans reliée à la gestion des opérations dans un service des travaux publics ou dans une entreprise d'excavation et de déneigement;
- Posséder une expérience pertinente dans la gestion du personnel, préférablement dans le milieu municipal;
- Détenir un permis de conduire classe 5 valide;
- Être disponible pour assurer la réception des appels d'urgence reliés à son service;
- Détenir une carte ASP construction.

La personne recherchée doit être dotée de qualités distinctives, telle qu'une approche orientée vers les résultats et fortement axée sur le service à la clientèle et aux citoyens. Elle doit avoir la capacité de travailler en équipe et être autonome dans son travail, avoir un bon sens de l'organisation, être orientée vers l'action et savoir s'adapter, au besoin.

Les conditions de travail sont établies en fonction des compétences du candidat. L'horaire de travail est de 40 heures par semaine, réparties en cinq (5) jours, du lundi au vendredi inclusivement.

Pour postuler

Les personnes intéressées qui répondent aux critères doivent faire parvenir leur curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation avant le 30 avril 2019 à l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu
Direction générale
1060, rue du Moulin-Payet
Saint-Antoine-sur-Richelieu (QC) J0L 1R0

Par courriel : direction.generale@sasr.ca

Par télécopieur : (450) 787-2852

Ce poste s'adresse autant aux femmes qu'aux hommes. Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte. Nous remercions à l'avance toutes les personnes qui postuleront, mais nous ne communiquerons qu'avec celles qui seront retenues pour une entrevue.